

ENDURANCE TT
MOTO SOLO
CHAMPIONNAT OPEN DE PICARDIE 2005

ART 1:

La L.M.R de Picardie met en compétition un championnat Open de Picardie Moto- Solo. Ce championnat est ouvert aux Licenciés INTER NCA les Pilotes devront avoir 16 ans révolus le jour de l'épreuve . Il se disputera sur les épreuves organisées en Picardie actuellement au calendrier. D'autres Epreuves peuvent être ajoutées dans le cas où elles seront officiellement inscrites et déclarées 2 mois avant la date prévue.

ART 2:

Toutes seront retenues. Ces épreuves seront organisées conformément au code sportif national, à certaines clauses de la Coupe de France d'Endurance TT ou championnat de France de Cross-country de l'année considérée.

ART 3: CIRCUIT (allégé de grosses difficultés type Moto-cross)

6 kms minimum
Largeur minimum 4 mètres
Largeur minimum pour la ligne de départ 20 mètres
Longueur minimum pour la ligne de départ 120 mètres
Vitesse moyenne maxi : 55 km/heure.

ART 4: Durée des épreuves (doit être spécifiée sur le règlement particulier)

- A) minimum : 5 heures maximum :12 heures
2 pilotes 1 ou 2 machines.
B) 2 manches de 2 à 3 heures avec interruption d'1h1/2. 1 machine, 1 pilote
(chaque manche compte pour une épreuve).

ART 5: Essais obligatoires (2 tours minimum , 1 par pilote).

ART 6: **DEPART**

Style "LE MANS ", moteur arrêté, LA MOTO APPUYEE SUR UN PIQUET
fourni par l'organisateur , ordre de départ par tirage au sort. La catégorie "Promotion" NCB, licences 1 épreuve
doit avoir un départ décalé.
Le départ à la poussette est INTERDIT.

ART 7: **PROCEDURE D'ARRIVEE**

Dès l'arrivée, les cinq premières machines devront faire l'objet d'un contrôle technique dans le parc fermé.
Les machines non rentrés au parc fermé ne seront pas classées.
Pour raison particulière de sécurité, le Directeur de course pourra moduler en minoration la durée de la course

ART 8: **CATEGORIES**

		SCRATCH	
Moto	Catégorie	G1	125CC 2Temps 250CC 4Temps
	Catégorie	G2	+125CC 2Temps
	Catégorie	G3	+250CC 4Temps

ART 9: **CLASSEMENT**

Le classement se fera:

1. nombre de tours
2. temps

C'est l'équipage qui aura effectué le plus grand nombre de tours qui sera déclaré vainqueur.

En cas de non franchissement de la ligne d'arrivée dans les 20' suivant l'arrivée du 1^{er}, il sera attribué un temps forfaitaire de 20' de pénalités.

Pour être classé un équipage doit avoir parcouru un minimum de 50%de la distance parcouru par le 1^{er}.

ART 10: **MACHINES**

Bruit inférieur à 98 décibels -2 +0
Les plaques sont obligatoires.

Moto 3 plaques 125CC 2T noir N°blanc
+125CC 2T vert N° blanc
+250CC 4T jaune N°noir

ART 11: CONDITIONS D'ADMISSION

Inscription obligatoire avant le 11/03/2005 sur imprimé spécifique (fiche signalétique fournie par les clubs).

INTER suivant capacité des épreuves, Licenciés nationaux NCA de Picardie, à l'exclusion de toutes les autres catégories (y compris les licenciés NCB et licenciés une épreuve.

EXCLUSION : Suivant réglementation Pilote de Picardie.

ART 12: Les points attribués sont :

1 ^{er}	30Pts	6 ^{ème}	16Pts	11 ^{ème}	10Pts	16 ^{ème}	5Pts
2 ^{ème}	25	7 ^{ème}	14	12 ^{ème}	9	17 ^{ème}	4
3 ^{ème}	22	8 ^{ème}	13	13 ^{ème}	8	18 ^{ème}	3
4 ^{ème}	20	9 ^{ème}	12	14 ^{ème}	7	19 ^{ème}	2
5 ^{ème}	18	10 ^{ème}	11	15 ^{ème}	6	20 ^{ème}	1

Pour chaque catégorie, sans tenir compte du classement des autres pilotes participant à l'épreuve.

Les 2 pilotes d'une équipe doivent être licenciés en Picardie suivant définition de l'article 9 .La cylindrée la plus forte des deux machines sera prise en considération pour la classe.

Pour un équipage chaque pilote recevra le même nombre de points. Départage des ex aequo : en fonction du nombre de places obtenues (nombre de 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} etc....)

Cas spécial B (Art 4) : durée 2 à 3 heures avec 2 pilotes, 1 ou 2 machines attribution de 50% des points .

ART 13: ENGAGEMENTS

Limité à 15 équipages par km de circuit pour les motos.

Ils doivent parvenir 2 semaines avant la date de l'épreuve, accompagnés :

- Du montant des droits 38 € maxi par pilote (36,2 + 1,8), soit 76 € par équipage.
- D'une enveloppe timbrée à l'adresse, pour retour de la confirmation.

Les organisateurs sont tenus de prendre tous les engagements émanant de la Ligue de Picardie dans les limites de capacité de l'épreuve dans les délais réglementaires.

Hors délais dans la limite des places disponibles avec un droit de 50 € par pilote (48,2 + 1,8), soit 100 € par équipage.

ART 14: CHANGEMENT DE PILOTES

Tout changement de pilote doit s'effectuer au stand.

L'ECHANGE DU DOSSARD DOIT SE FAIRE ACCOMPAGNE DE LA MOTO.

ART 15: REPARATIONS

Sur la piste : par le pilote seul, avec outils et pièces de dépannage : bougies, chaînes... à l'exclusion de grosses réparations.

En cas de panne totale : Le pilote, éventuellement aidé de son coéquipier, devra ramener la moto au parc en la poussant dans le sens de la course (en aucun cas il ne devra ramener le dossard sans la moto).

Dans les stands : chaque machine pourra être réparé par les pilotes + 1 mécanicien.

Le cadre et le bloc moteur ne peuvent être changés, les soudures sont interdites dans les stands mais autorisées dans l'endroit spécial mis à disposition par l'organisateur.

ART 16: RAVITAILLEMENT

Moteur arrêté : exclusivement dans les stands- carburant du commerce.

- Infraction aux changements de pilotes : EXCLUSION
- Aux réparations au ravitaillement
- 1^{ère} infraction= 1 tour
- 2^{ème} infraction= EXCLUSION

ART 17: Les 2 premiers équipages (ou individuels) de chaque catégorie seront récompensés en fin d'année si un minimum de 5 pilotes ou équipages sont classés.

ART 18: PRIX A L'EPREUVE

Prix non cumulables . Coupes et lots jusqu'au 3^{ème} de chaque catégorie.

Les 2 pilotes de chaque équipe doivent être récompensés.